

## COVID-19: Position et propositions de la CGT

## Notre pays est frappé de plein fouet par le COVID-19.

Face à un virus qui se propage très vite, la priorité est bien de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité et la santé de l'ensemble de la population. La situation actuelle génère, pour les salariés encore présents sur leur lieu de travail, un état d'inquiétude et de panique grandissant.

Cette crise sanitaire révèle les conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui ont mis à mal les systèmes de santé et de protection sociale et l'ensemble des services publics. Depuis de nombreux mois, le secteur hospitalier et le monde de la santé en général se mobilisent pour dénoncer le manque de personnels et de lits dans notre pays. Aujourd'hui s'y ajoute le manque de moyens de protection, de dépistage du virus et de matériel. Il en va de même pour celles et ceux qui travaillent auprès des personnes à leur domicile ou dans le secteur social. Cela ne peut plus durer!

Depuis une semaine, les citoyens de notre pays sont « confinés ». Ces mesures décrétées par le gouvernement s'accompagnent d'un discours pour le moins ambigu, entre « restez confinés » et « allez travailler » ! En effet, le gouvernement refuse de donner une définition claire des « activités nécessaires » à maintenir pour faire face aux besoins vitaux des citoyens et du monde médical et endiguer cette crise sanitaire. Le double discours « Restez chez vous, mais l'activité économique du pays doit se poursuivre » est intolérable!

Compte tenu de l'aggravation de la situation et de la tension dans les hôpitaux, la CGT a demandé au gouvernement :

- La définition, en lien avec les organisations syndicales et patronales, d'une liste des secteurs essentiels à la satisfaction des besoins vitaux et un processus de mise à l'arrêt immédiat de tous les autres secteurs ;
- Le retrait de toutes les dérogations au Code du travail prévues, dans le cadre de la loi d'Etat d'urgence sanitaire, en matière de temps de travail, de repos hebdomadaire ou dominical, de prises de congés ou RTT imposées etc.;
- La mise à disposition de protections individuelles et collectives pour tous les personnels devant travailler, sous peine de droit de retrait quand ces conditions ne sont pas validées par les comités d'hygiène et sécurité de l'établissement ou de l'entreprise ;
- L'arrêt des activités pour tous les salariés de l'économie des plateformes et la création d'indemnisations salariales similaires à celles des autres salariés;

- Le paiement intégral des salaires par le biais de la promulgation d'un décret de catastrophe sanitaire et la mise à contribution des groupes d'assurances, comme dans les cas de catastrophe naturelle;
- L'interdiction de tous les licenciements, quel qu'en soit le motif.

Dans la CGT, de nombreuses initiatives sont en cours, des échanges et discussions avec les entreprises ou les branches existent. Des accords sont même trouvés pour faire cesser ou réduire des activités, comme dans le bâtiment ou les travaux publics. Des initiatives de solidarité sont prises par des organisations ou des comités d'entreprise en termes de fournitures, de protections ou d'hébergement de personnels soignants. Elles sont à populariser.

Nous vivons aussi le paradoxe d'entreprises menacées de fermeture ou fermées, hors contexte de la crise sanitaire, et dont les syndicats CGT demandent le maintien ou la reprise de la production car celle-ci serait un atout majeur dans les besoins sanitaires actuels pour combattre la pandémie.

C'est dans ce cadre que s'est tenue une réunion entre les 5 confédérations syndicales et les 3 organisations patronales. Elle a fait l'objet d'un relevé en 5 points, lequel n'a aucun caractère contraignant ou contractuel :

- Liberté de comportement de chaque organisation;
- Responsabilité du gouvernement et des entreprises pour protéger la santé et la sécurité des salariés devant travailler:
- Salut de l'engagement des agents des services publics et des salariés particulièrement indispensables ;
- Rôle majeur de notre système de protection sociale, garant de la solidarité entre tous ;
- Affirmation du rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective.

Nous considérons que dans la période, il y a besoin de multiplier les interventions auprès des pouvoirs publics et des entreprises à tous les niveaux, d'apporter des aides concrètes aux syndicats et aux salariés, ce qui demande beaucoup de disponibilités des équipes dirigeantes.

La santé et la sécurité des travailleuses et travailleuses, ainsi que leurs droits, ne doivent en aucun cas être sacrifiés dans cette période de crise sanitaire!